



Non respect de mon contrat de mutuelle santé

Par illi31, le **08/05/2012** à **17:36**

Bonjour, j'ai souscrit début janvier à une nouvelle mutuelle santé. Alors que j'avais 2 mois gratuits, il y a eu un premier prélèvement en février. J'ai contacté mon conseiller pour un remboursement mais à ce jour, rien ne m'a été remboursé. Alors que j'ai signé mon contrat avec un tarif précis. Celui-ci n'a pas respecté et depuis le mois de mars, je paie plus d'un euro de différence. Est-ce que je peux demander à résilier mon contrat pour non respect de celui-ci avec remboursement de ce qu'il m'a été prélevé et qui n'aurait pas dû l'être. Merci pour votre réponse